



Bruxelles, le 25 mars 2022

CM 2382/22

JAI
CORDROGUE
SAN

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

| | |
|----------------|---|
| Correspondant: | hdg@consilium.europa.eu |
| Tél./Fax: | +32 2 281 92 16 |
| Objet: | Réunion du Groupe Horizontal Drogues |
| Date: | 6 et 7 avril 2022 |
| Heure: | 9:30, 9:30 |
| Lieu: | CONSEIL BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS Rue de la Loi 175, 1048 BRUXELLES |

Format: 1 + 1

Mercredi 6 avril 2022 (9h30 – 12h30)

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Présentation des thématiques « drogues » portées dans les autres instances préparatoires du Conseil¹(*)

3. Compte rendu de la 65^{ème} session de la Commission des Stupéfiants (14 au 18 mars, à Vienne)(*)

WK 4292/2022

4. Dialogues avec les pays tiers (*)

a) Compte-rendu de la réunion d'experts UE/Brésil (17 mars 2022, Vienne et visio-conférence)

b) Finalisation de la préparation du comité technique du mécanisme UE/CELAC (4 mai 2022, visio-conférence)

WK 804/2022 REV1, WK 2720/2022 REV1 (à venir), WK 2721/2022 REV1 (à venir), WK 3622/2022 (à venir)

c) Préparation de la réunion de haut niveau du mécanisme UE/CELAC (date à déterminer)

d) Préparation du premier dialogue UE/Colombie sur les drogues (14 juin 2022, à confirmer)

WK 4408/2022 (à venir)

5. Situation en Ukraine : accès aux soins pour les usagers de drogues (*)

- Présentations et échanges de vues

WK 4352/2022

6. Évolutions en matière de drogues dans les États membres de l'Union européenne (*)

- Présentation par la Croatie

¹ L'OEDT et Europol sont invités à participer aux points marqués d'un (*)

7. Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour les questions liées aux drogues

- Examen détaillé article par article : troisième lecture des articles 1 à 21
WK 2352/2022 REV 1 (à venir)
- Examen détaillé article par article : deuxième lecture des articles 22 à 34
WK 4351/22 (à venir)
- Examen détaillé article par article : première lecture des articles 35 à 63
ST 5304/22

8. Divers

- Directive déléguée de la Commission européenne du 18/03/2022 modifiant l'annexe de la décision-cadre 2004/757/JAI du Conseil en ce qui concerne l'inclusion de nouvelles substances psychoactives dans la définition du terme « drogue »
ST 7430/22
- Bilan et suites éventuelles de la 4ème réunion intergouvernementale, sur les normes de déclaration et de suivi des besoins en matière de contrôle international des drogues, pour le cannabis et les substances apparentées, à des fins médicales et scientifiques de l'Organe international de contrôle des stupéfiants
- Dernières informations sur la réunion des coordonnateurs nationaux en matière de drogue (Paris, 8 avril 2022) (*)